

# Le CSA tacle les «48 heures des bourgmestres» de RTL

Alors que RTL considère toujours ne pas dépendre de son autorité mais de celle du seul régulateur luxembourgeois, le CSA ne la lâche pas d'une semelle. Dernier épisode: l'opération «Les 48 heures des bourgmestres» lancée dans la perspective des élections communales du 14 octobre. Il y a deux semaines, trois journalistes vedettes de la chaîne s'étaient relayés jour et nuit pour interroger les 281 bourgmestres de Bruxelles et de Wallonie.

Diffusée en direct sur la plateforme RTL Play, sur le site RTL Info et sur Facebook, puis relayée sur RTL-TVi et Bel RTL, la démarche n'a semblé-t-il pas plu à tout le monde. Le CSA dit avoir été saisi de plusieurs plaintes, les plaignants regrettant

que cette opération ne mette qu'en valeur les bourgmestres et non pas les autres tendances politiques.

Le CSA n'identifie pas les plaignants, mais on peut évidemment penser qu'il s'agit de membres de l'opposition. Le règlement relatif aux programmes audiovisuels en période électorale prévoit en effet dans son article 4 que *«les éditeurs assurent l'équilibre et la représentativité des différences tendances idéologiques, philosophiques et politiques dans l'ensemble des programmes qu'ils diffusent»*. L'article 10 stipule par ailleurs que *«lorsqu'un éditeur diffuse des programmes qui, pris individuellement, ne présentent pas toutes les tendances (...) de manière équilibrée, il doit assurer l'équilibre et la représentativité dans la programmation globale de son service,*

*sur l'ensemble de la période électorale»*.

Le CSA n'a pas ouvert d'instruction à ce stade - procédure qu'il pourrait entamer à l'issue du scrutin - mais seulement un dossier. Son communiqué sonne toutefois comme une mise en garde vis-à-vis de RTL. Cette dernière n'a pas réagi. Comme de coutume, elle ne se dira pas concernée... sauf pour la couverture de l'opération par Bel RTL, radio qui, elle, est bel et bien régulée par le CSA.

J.-F. S.

**Le programme ne donnait la parole qu'aux bourgmestres, pas aux représentants de l'opposition.**